

SYSTEME D'INFORMATION
ET DE COMMUNICATION ADMINISTRATIVE
SICAD

GUIDE DU CITOYEN

Case réservée au Bureau Central des Relations avec le Citoyen

Référence : Arrêté du Ministre du Transport du, relatif aux prestations administratives rendues par les services relevant du Ministère du Transport, des établissements et entreprises publics placés sous sa tutelle et aux conditions de leur octroi.

Organisme : Agence Technique des transports Terrestres.

Domaine de la prestation : Transports terrestres.

Objet de la prestation : Changement de locataire.

Conditions d'obtention

Changement de location d'un véhicule acquis en leasing.

Pièces à fournir

- Demande sur un imprimé délivré par les services de l'Agence Technique des Transports Terrestres;
- Le nouveau contrat de leasing;
- L'ancien certificat d'immatriculation;
- Un certificat d'identification délivré par un centre de visite technique depuis moins d'un mois;
- La justification de dépôt de la déclaration des impôts sur les revenus des personnes physiques ou des impôts sur les sociétés, du locataire et du bailleur, conformément à la réglementation en vigueur;
- Un certificat de paiement de la taxe unique de compensation du transport routier aux assujettis à cette taxe ;
- Un reçu de paiement des droits exigés ou une attestation d'exonération de ces droits.

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
- Dépôt du dossier; - Délivrance de certificat d'immatriculation.	- L'intéressé ; - Direction régionale de l'Agence Technique des Transports Terrestres.	Environ 30 minutes

Lieu de dépôt du dossier

Service : - Direction régionale de l'Agence Technique des Transports Terrestres.

Lieu d'obtention de la prestation
--

Service : - Direction régionale de l'Agence Technique des Transports Terrestres.

Délai d'obtention de la prestation

Environ 30 minutes.

Références législatives et/ou réglementaires

- Arrêté du ministre du transport du 25 janvier 2000 relatif à l'immatriculation des véhicules.
